

# Bref

CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

## LES DIPLÔMES DE NIVEAU V

### Au-delà d'un déclin annoncé, des diplômes qui restent pertinents

*Les diplômes de niveau V – CAP, BEP ou équivalents – sont-ils encore utiles ? Face aux discours les plus pessimistes sur cette question, force est de constater que les conditions d'insertion professionnelle des débutants diplômés de niveau V sont loin d'être homogènes. Elles dépendent du titre obtenu (CAP ou BEP), de la spécialité de formation suivie, et du mode de préparation du diplôme qui peut se faire par voie scolaire ou par apprentissage. Mais au-delà de leur déclin depuis longtemps annoncé, les indicateurs statistiques montrent que les diplômes de niveau V gardent toute leur pertinence comme première qualification pour l'accès à certains secteurs d'emplois. De plus, ils sont globalement une protection efficace contre le risque de chômage... presque aussi efficace aujourd'hui que les baccalauréats.*

---

L'élévation du niveau de formation de la population, associée à des exigences accrues en matière de qualification, conduit à s'interroger périodiquement sur la place dans le système productif des diplômes de niveau V – certificat d'aptitude professionnelle (CAP), brevet d'études professionnelles (BEP) ou titre équivalent. Les discours les plus répandus avancent un diagnostic pessimiste : le déclin du recours à ces diplômes y est annoncé comme inéluctable, tout au plus retardé par l'existence de niches d'activités traditionnelles ou faiblement qualifiées. Cette représentation mérite d'être interrogée dans la mesure où elle se trouve en décalage important avec différents indicateurs statistiques.

#### UNE PÉRENNITÉ DISCRÈTE

En effet, contrairement à l'image de déclin couramment admise, la proportion des diplômés de niveau V au sein de la population active a augmenté de 11 % entre 1975 et 1990, pour se stabiliser depuis cette date autour de 30 %. De fait, ils représentent aujourd'hui le groupe le plus important parmi les actifs occupés (cf. tableau page 2). Cette stabilité des niveaux V, ainsi que la forte réduction de la part des non diplômés (qui est passée de 57 % en 1975, à 26 % en 1997) et la place grandissante des diplômés de l'enseignement supérieur, sont la résultante de deux mouvements : les départs à la retraite de générations moins bien formées et l'arrivée sur le marché du travail de nouveaux actifs de plus en plus diplômés. Dans le même temps, l'augmentation de la part des diplômés de niveau IV (baccalauréat ou équivalent) a été discrète malgré l'augmentation du nombre de bacheliers et la création des baccalauréats professionnels.

Un argument fréquemment évoqué pour étayer la thèse de l'obsolescence du niveau V est l'accroissement du taux de chômage qui l'affecte. Toutefois, cette évolution s'inscrit dans la tendance générale qui touche tous les niveaux de formation (cf. graphique page 3) :

- Les diplômés de niveau V ont été plus sensibles au chômage que ceux des niveaux supérieurs au cours de la période allant de 1983 à 1987, qui correspond à un moment de forte recomposition – et de diminution – de la catégorie ouvrière. Mais depuis cette époque, on observe le phénomène classique de protection accrue face au chômage en fonction du niveau de diplôme possédé, qui permet au niveau V de conserver sa position relative par rapport aux autres niveaux. Ce mouvement s'est poursuivi dans la période récente d'embellie de l'emploi. En 1998, le taux de chômage des diplômés de niveau V a cependant un peu moins diminué que celui de l'ensemble des diplômés.
- En revanche, les diplômés de niveau IV sont de plus en plus sensibles au chômage depuis 1990. Leur taux de chômage est même devenu très comparable à celui des diplômés de niveau V depuis 1994.

Il est donc erroné d'expliquer directement l'accroissement du chômage des diplômés de niveau V par la place plus importante prise par les diplômés de niveau supérieur sur le marché du travail.

On peut même affirmer que, pour un débutant des années 90, posséder un diplôme de niveau V reste une protection efficace contre le chômage. En effet, quatre ans après la fin de leurs études, 37 % des jeunes sortis de collège ou de l'enseignement professionnel sans avoir atteint l'année terminale de préparation du diplôme sont chômeurs. Ceux

qui ont suivi une formation professionnelle courte (CAP ou BEP) jusqu'à l'année terminale, mais sans obtenir le diplôme, sont moins exposés au chômage, qui touche néanmoins 27 % d'entre eux. Le risque de chômage pour les titulaires d'un CAP ou d'un BEP est quant à lui sensiblement moins fort (18 %). Ainsi, même dans le secteur tertiaire administratif où la concurrence avec les bacheliers est la plus forte et où le taux de chômage des titulaires d'un CAP ou d'un BEP est le plus élevé, ce dernier reste nettement en deçà de celui des non diplômés.

Force est donc de constater l'important décalage entre ce que les enquêtes statistiques montrent de l'usage du niveau V et les opinions émises sur son inadaptation croissante. Ces dernières s'inspirent d'arguments fondés sur une conception adéquatniste de la relation entre la formation et l'emploi, déclinée selon ses dimensions les plus classiques : d'une part, la correspondance quantitative entre

le nombre de sortants du système éducatif et les recrutements ; et, d'autre part, la correspondance qualitative entre la spécialité de formation suivie et l'emploi occupé.

## AU-DELÀ D'UNE LOGIQUE ARITHMÉTIQUE, LE RECRUTEMENT DES DIPLÔMÉS DE NIVEAU V

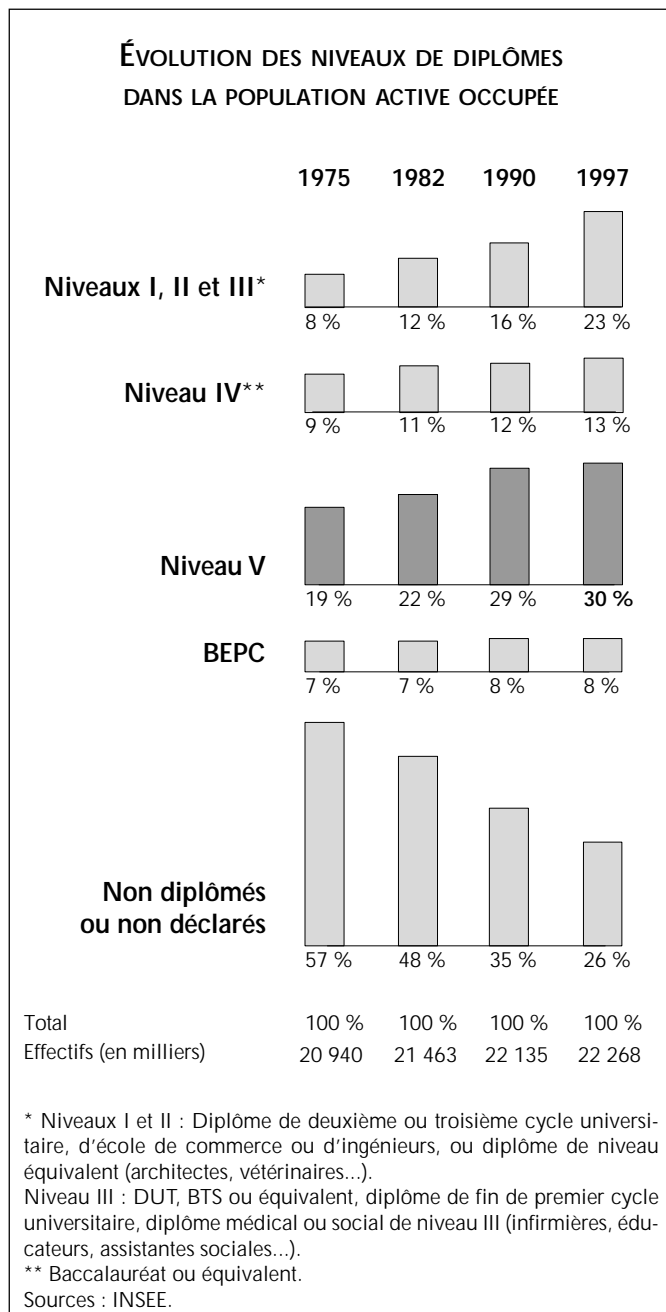
En ce qui concerne la correspondance quantitative, le cas des diplômés de niveau V permet de dissocier la faiblesse de la demande adressée au système de formation initiale et l'absence de recrutements. On observe en effet des phénomènes dont la lecture donne lieu à interprétation contradictoire. Ainsi, entre 1990 et 1997, la part de la main-d'œuvre diplômée de niveau V a augmenté de 5 % dans l'industrie des équipements mécaniques et dans le BTP. Pourtant, dans le même temps, ces deux secteurs connaissaient une chute brutale de leurs effectifs globaux et du nombre de leurs salariés diplômés de niveau V. Ceci montre l'intérêt de lectures multiples, en termes d'effectifs et de structures. On peut faire l'hypothèse que ces secteurs ont moins fait appel aux sortants du système éducatif et ont davantage eu recours aux actifs présents sur le marché du travail que s'ils avaient été en phase d'expansion. Dans ce cas, la capacité à préserver l'occupation d'un emploi est un critère d'évaluation du diplôme qui s'ajoute à celui de la qualité de l'insertion des jeunes sortant de formation initiale, et peut le moduler.

La situation de pénurie d'emploi qui caractérise encore la période actuelle renforce l'importance de ce point, dans la mesure où un nombre important de chômeurs postule aux emplois offerts, au même titre que les sortants de formation initiale. Pour donner un ordre de grandeur, à partir de l'enquête sur l'emploi de l'INSEE, parmi les titulaires d'un diplôme de niveau V recrutés en 1997 dans un autre secteur que celui où ils se trouvaient l'année précédente, 47 % étaient au chômage, 30 % étaient en emploi, 13 % terminaient leurs études ou accomplissaient leur service national et 10 % étaient inactifs. On conçoit dès lors que la répartition des nouveaux entrants sur le marché du travail n'obéit pas à une logique arithmétique simple.

Il faut par ailleurs élargir la perspective. Car si l'on considère non plus les seuls sortants de formation initiale, mais aussi les diplômés qui ont connu un début de parcours professionnel après leur CAP ou leur BEP, on constate que le recrutement dans les différents secteurs d'activité ne donne pas nécessairement la priorité aux sortants du système éducatif. Il s'opère selon quatre types de stratégies :

- Des secteurs, tel l'agriculture, le commerce et la réparation automobile, l'industrie agro-alimentaire, l'hôtellerie et la restauration, ou le commerce de détail, font intervenir de façon importante les diplômés de niveau V, y compris ceux sortant de formation initiale. Ces secteurs se caractérisent par un maintien fort des débutants en leur sein au cours des quatre premières années de vie active. En revanche, ils recrutent peu de jeunes ayant déjà occupé un premier emploi dans un autre secteur.

- L'industrie des équipements mécaniques, les services personnels et domestiques ou le BTP font également intervenir de façon relativement importante les diplômés de niveau V, mais ils ont moins recours aux sortants de formation initiale.



- Les secteurs comme le conseil et l'assistance, les activités récréatives et culturelles ou le commerce de gros font relativement peu intervenir les diplômés de niveau V et ont essentiellement recours à des actifs présents sur le marché du travail pour la main-d'œuvre de ce niveau. En début de vie active, leurs emplois ne sont généralement accessibles qu'après une première expérience dans une entreprise d'un autre secteur.

- D'autres secteurs enfin, tels que les établissements d'enseignement, de l'administration ou les associations, accueillent temporairement les diplômés de niveau V sans expérience. Recrutés le plus souvent sous contrats « emploi-solidarité », moins de 30 % de ceux qui y ont occupé leur premier emploi y sont encore présents quatre ans après la fin de leurs études. Mais ces secteurs accueillent aussi une proportion importante de jeunes ayant une première expérience dans un autre secteur.

## LE NIVEAU V, POUR QUELLE RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE ?

Les débutants de niveau V ont une mobilité professionnelle importante : en moyenne, au cours des quatre premières années de vie active, ils occupent plus de trois emplois différents, et seul un sur deux n'a pas changé de secteur depuis son premier emploi. Cette forte mobilité d'emploi et de secteur peut s'accompagner d'une reconnaissance accrue du titre avec l'acquisition d'un début d'expérience, mais elle peut tout aussi bien être le reflet des aléas du parcours d'insertion. Sur ce point, l'analyse de l'emploi occupé quatre ans après la fin des études fait apparaître une grande diversité à l'intérieur du niveau V, allant d'un lien très fort entre une spécialité de formation et un champ professionnel précis à un effet de signal relativement flou. Cette diversité renvoie à l'hétérogénéité des diplômés de niveau V (cf. encadré ci-contre) et notamment au mode de préparation du diplôme (par apprentissage ou sous statut scolaire).

### LES DÉBUTANTS DIPLÔMÉS DE NIVEAU V : UN ENSEMBLE HÉTÉROGÈNE

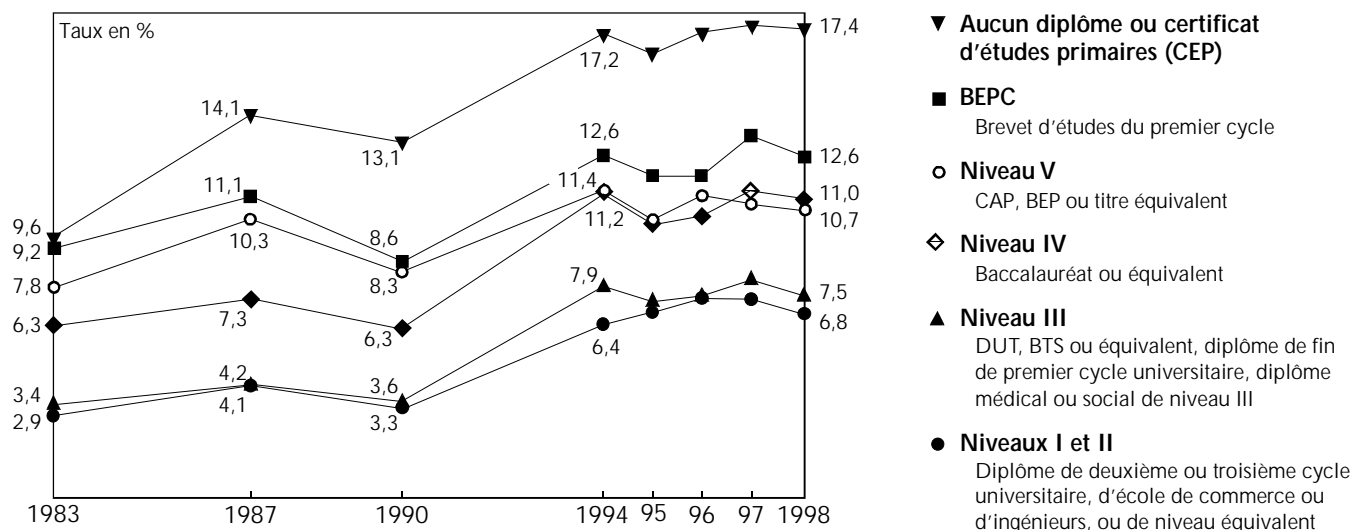
Selon une enquête réalisée par le Céreq en 1993, 64 % des débutants diplômés de niveau V possède un CAP seul et 11 % un BEP seul. 25 % sont titulaires des deux titres, presque toujours acquis dans le même domaine de spécialité, l'enchaînement d'un CAP et d'un BEP ne correspondant que rarement à une réorientation.

Toutefois, selon les spécialités, l'équilibre des deux diplômés est très différent : pour certaines, seul le CAP existe (boulangerie, boucherie, coiffure, conduite d'engins, imprimerie ou photo, par exemple) ; dans d'autres, le CAP domine très nettement mais le BEP existe (bâtiment, bois, cuisine ou hôtellerie, notamment) ; il peut y avoir équilibre entre CAP et BEP (mécanique, commerce, électricité, électronique) ; enfin le BEP est nettement majoritaire dans certaines spécialités (habillement, formations administratives, santé). De fait, les titulaires d'un CAP ou d'un BEP ne se situent pas dans les mêmes domaines de spécialité.

Les diplômés de niveau V peuvent aussi se distinguer selon le mode d'accès à ce diplôme : par voie d'apprentissage ou sous statut scolaire.

Plus de la moitié des emplois occupés par les débutants sont en lien étroit avec leur formation initiale lorsque celle-ci relève du secteur des métiers ou à fort contenu technique, où le CAP domine largement voire même est le seul diplôme de niveau V. Ce premier groupe de spécialités est composé des formations aux métiers du bâtiment, du bois et d'électricien préparées *en apprentissage*, des formations à la santé, à l'imprimerie, à la photo, aux métiers de bouche, à la conduite de poids lourds ou à la coiffure. Le lien avec le premier emploi est également fort pour les formations du commerce et de l'hôtellerie, où CAP et BEP coexistent, mais uniquement pour les diplômés d'un BEP scolaire ou d'un CAP *en apprentissage*. Les titulaires d'un

### L'ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE SELON LE NIVEAU DE DIPLÔME



NB. : Le chômage est entendu au sens du Bureau international du travail (BIT). Sources : *Enquêtes Emploi* de l'INSEE.

CAP commercial ou hôtelier *scolaire* occupent des emplois plus éloignés de leur formation d'origine. Peut-être est-ce la sanction d'un échec au BEP, puisque la quasi-totalité des lycéens de la spécialité postulent aux deux titres. À l'issue des formations industrielles ou des transports de ce premier groupe de spécialités, les débutants perçoivent un salaire sensiblement supérieur à la moyenne des diplômés de niveau V, et plus d'un sur deux occupe un emploi qualifié.

Pour les formations du bâtiment ou du bois *préparées par voie scolaire*, ainsi que pour les formations au secrétariat ou à la cuisine, le lien avec l'emploi en début de vie active est moins fort : 40 à 50 % des postes occupés au bout de quatre ans d'activité sont en rapport direct avec la formation d'origine. À l'issue des formations industrielles de ce deuxième groupe, le classement en ouvrier qualifié est moins fréquent que dans le groupe précédent.

Un dernier groupe de spécialités se caractérise par un lien plus lâche entre formation et emploi. Ainsi, après une formation à l'électronique, à l'habillement, à la comptabilité ou aux techniques administratives, ainsi qu'après un BEP de mécanique ou un CAP *scolaire* d'électricité, de commerce ou d'hôtellerie, moins de 40 % des emplois occupés par les débutants correspondent à ces spécialités.

Mais même si la distance entre emploi et formation est plus grande que dans les deux groupes précédents, les conditions d'insertion des débutants sont loin d'être homogènes. Deux cas peuvent en effet se produire. Dans l'un, l'employeur perçoit le diplôme comme la manifestation d'une capacité globale d'adaptation et la possession de connaissances minimales permettant d'accéder à des emplois aux exigences techniques faibles. Ainsi, à l'issue des formations tertiaires de ce dernier groupe de spécialités, les emplois occupés ont un moindre contenu technique et professionnel. Le temps partiel contraint est fréquent et les salaires sont inférieurs à la moyenne de ceux des diplômés de niveau V. Dans l'autre cas, les emplois occupés après une première expérience peuvent se révéler plus éloignés de la formation d'origine mais requérir des compétences techniques connexes. Les salaires sont alors plus élevés. Ainsi, les débutants titulaires d'un BEP de mécanique, d'un CAP *scolaire* d'électricité ou d'un diplôme d'électronique occupent souvent un emploi d'ouvrier qualifié qui n'est pas strictement lié à leur formation. Ils valorisent le contenu technique de leur formation dans un espace industriel plus large et perçoivent donc des salaires sensiblement supérieurs à la moyenne des diplômés de niveau V. Salaires qui dépassent même la plupart de ceux perçus dans des spécialités du premier groupe, où emploi et formation sont étroitement liés.

La reconnaissance du titre de niveau V après quatre ans d'expérience, qu'elle soit comprise au sens de classement conventionnel ou de salaire, est donc loin d'être uniforme : elle dépend de la spécialité de formation suivie, du diplôme obtenu (CAP ou BEP) et de son mode de préparation, l'apprentissage favorisant dans certains cas l'accès à un emploi qualifié correspondant étroitement au diplôme.

Au-delà de ces disparités, le diplôme de niveau V reste une protection contre l'exclusion, même pour les formations faiblement reconnues qui débouchent généralement sur des emplois précaires et peu qualifiés (tel l'habillement, pour cause de pénurie d'offres d'emplois correspondants, ou la comptabilité, car les embauches de débutants se font au niveau du baccalauréat ou au-delà).

La question du devenir du niveau V de formation professionnelle relève donc d'une appréciation complexe. D'une part, il continuera à être un point de référence central au sein de la population en emploi. On peut même penser, au vu des effectifs non qualifiés et non diplômés dans cette population, que son accès par la formation continue pourrait être renforcé. D'autre part, il conserve une pertinence réelle comme première qualification pour accéder à certains segments d'emploi. Le choix de spécialité, du contenu mais aussi du mode de formation sont alors des éléments déterminants.

Jean-Louis Kirsch, Michèle Mansuy.  
*Traitements informatiques réalisés par Olivier Joseph,  
Jean-Christophe Pétrone et Isabelle Recotillet.*

## ENQUÊTE SUR LE CHEMINEMENT PROFESSIONNEL DES NIVEAUX V

Outre les *Enquêtes Emploi* de l'INSEE, les données présentées s'appuient sur une enquête réalisée par le Céreq en octobre 1993 ayant pour objet les parcours professionnels de début de carrière des jeunes gens sortis de formation initiale jusqu'au niveau V.

Cette enquête s'est déroulée par entretiens individuels, menés par des enquêteurs de l'INSEE, auprès de 13 100 individus. Les personnes interrogées avaient poursuivi leurs études jusqu'à l'obtention d'un CAP ou d'un BEP, ou avaient interrompu leurs études avant ; elles ont quitté le système de formation (lycée professionnel ou centre de formation d'apprentis) et sont arrivées sur le marché du travail en 1989.

Cet échantillon a été constitué sur la base des spécialités de formation et des filières, suivies par voie scolaire ou par apprentissage. Il ne comprend pas les titres équivalents au CAP et au BEP, ni les spécialités agricoles préparées par voie scolaire (ces titres et spécialités représentant moins de 20 % de l'ensemble des diplômés de niveau V).